

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **21 juin 2023**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**  
Nombre de pouvoirs : **6**

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :**

M. Michel BUCHE à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Philippe PELAT à Mme Céline PARRAIN ; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Michèle VALIBUS.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20230628-006

**Matière :** 8.3 - Domaines de compétences par thèmes - voirie

**Objet :** PRISE EN CHARGE DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES ET PASSAGES PIETONS AUX ABORDS DE L'AGGLOMERATION D'USSEL – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

Considérant la nécessité de conclure une convention de transfert de gestion et d'entretien des pistes cyclables et passages piétons aux abords de l'agglomération d'Ussel par le Conseil Départemental de la Corrèze ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer :**

- la convention avec le Conseil Départemental ; ainsi que
- l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 28 juin 2023*

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20230628-DL20230628-006-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023  
Date de mise en ligne : 29/06/2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

*Christophe Arfeuillere*  
Christophe ARFEUILLERE